



DOSSIER DE CANDIDATURE
CAP 1 AN
ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE
Année scolaire : 2024 - 2025

NOM : PRENOM :

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER

LUNDI 13 MAI 2024

Merci de retourner le dossier complet par courrier postal uniquement

(l'envoi en lettre suivie est recommandé)

Au lycée des Métiers JEAN GUEHENNO

31 rue des sables

18200 ST AMAND-MONTROND

Tél : 02.58.40.00.00

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délai ne seront pas étudiés

LE CANDIDAT

NOM et PRENOM : _____

Sexe : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Tél. _____ Mail : _____

LE REPRESENTANT LEGAL

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

N° téléphone (s) **important** Père : _____ Mère : _____

Mail : _____

Avez-vous bénéficié au cours de cette année scolaire d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation)

Oui Non

Si oui merci de faire une copie sous pli fermé adressé au médecin de santé scolaire, à joindre au dossier.

Souhait quant au mode d'hébergement :

Interne

Demi-pensionnaire

Externe

Etablissement scolaire en 2023- 2024

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Dernière classe fréquentée : _____

Etes-vous titulaire du baccalauréat :

Oui Non

Si oui lequel ? : _____

A

Le

Signature

LETTRE DE MOTIVATION

(Précisez votre cursus scolaire)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Une lettre de motivation manuscrite ou informatique
- Les bulletins scolaires des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire 2023- 2024
- Les candidats doivent joindre à ce dossier de candidature un dossier artistique, de thème libre (les mangas ne sont pas autorisés), comprenant au minimum 6 ou 7 dessins au format A4. Ces dessins peuvent avoir été réalisés soit dans le cadre scolaire et attestés au dos par le professeur d'arts plastiques, soit au cours d'activités conduites à titre personnel.

Ce dossier est destiné à être apprécié par le Jury d'admission. Ces dessins seront restitués dans le courant du mois d'octobre.

COMMISSION DE CHOIX

Une commission d'admission étudie les dossiers et déclare l'élève admis ou inscrit sur une liste supplémentaire avec un rang de classement.

- 1) Pour le candidat admis, le lycée des Métiers Jean Guéhenno fait parvenir à la famille une notification d'affectation avec un coupon réponse qui est à retourner **dès réception**, afin de confirmer l'acceptation du candidat.
- 2) Pour le candidat inscrit sur liste supplémentaire le lycée des métiers Jean Guéhenno lui communique son rang. Il sera contacté suivant l'ordre établi en fonction des potentiels désistements.

Au retour du coupon réponse, le lycée fait parvenir un dossier d'inscription définitif qui doit être retourné au plus tôt.

L'admission n'est définitive que lorsque le candidat a fourni son relevé de notes du baccalauréat.

DUREE DES ETUDES : 1 AN